



**AVIS AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné André Pineault, directeur général et greffier de la Ville de Bonaventure;

QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* de la province de Québec (L.C.V, C-19/31, art. 105.1), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023 seront déposés au cours de la séance ordinaire dudit conseil qui se tiendra **le lundi, 5 août 2024 à 20 heures** à la salle du Conseil municipal, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure.

DONNÉ à Bonaventure ce 26^e jour de juillet 2024.

André Pineault, directeur général et greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BONAVENTURE

Certificat de publication et d'affichage

**Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice
financier se terminant au 31 décembre 2023**

Je, André Pineault, directeur général et greffier, pour la Ville de Bonaventure, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2023, le 26 juillet 2024 à l'hôtel de ville situé au 127 avenue Louisbourg ainsi que sur le site Internet de la Ville de Bonaventure.

En foi de quoi, je donne ce certificat,

À Bonaventure ce 26^e jour de juillet 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Pineault', written in a cursive style.

André Pineault, directeur général et greffier.